

**MAIRIE**

DE

**SAINT-NIZIER-D'AZERGUES**

69870



E-mail : [mairie@stnizierdazergues.fr](mailto:mairie@stnizierdazergues.fr)

Téléphone : 04 74 02 00 44

## Procès-verbal du 22 mars 2026

Le Conseil Municipal de SAINT NIZIER D'AZERGUES dûment convoqué le 16 mars 2026 s'est réuni, à la salle du Conseil Municipal sous la présidence de M. Alain DEQUEVAUVILLER, Maire sortant.

### Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

### Étaient Présents :

M. Sylvain ODIN, M. Maxime JOMARD, Mme Catherine NOVEL, M. Matthieu ROCHETTE, M. Franck FROMENTEAU, Mme Sylvie LACROIX, Mme Kathleen MARTHINET, Mme Angélique GUITTARD, Mme Mylène SAUNIER, Mme Betty FARIA, M. Patrice BALLANDRAS, M. Raphaël WARIN, M. Anthony CARPENTIER-GROS, Mme Sarah DESIGAUD, M. Fabien AUGAY.

A été désignée secrétaire de séance : Mme Kathleen MARTHINET

### **1. Prise d'acte du PV du 10 mars 2026**

La délibération n°17-2026 concerne la prise d'acte du procès-verbal de la dernière séance du conseil municipal du précédent mandat. Les nouveaux conseillers municipaux, n'ayant pas participé à cette séance, en prennent simplement connaissance et en prennent acte, sans approbation formelle.

### **2. Election du Maire**

La séance a été ouverte par le maire sortant, M. Alain DEQUEVAUVILLER, qui a procédé à l'appel nominal des conseillers municipaux. Mme Kathleen MARTHINET est désignée secrétaire de séance.

Lors de la délibération n°18-2026 relative à l'élection du maire, M. Franck FROMENTEAU, doyen d'âge, a présidé la séance. Après rappel des règles (scrutin secret et majorité absolue), il a été procédé au vote.

Au premier tour, sur 15 bulletins dont 12 suffrages exprimés, M. Sylvain ODIN a obtenu 12 voix, soit la majorité absolue.

Il a donc été proclamé maire.

### **3. Détermination du nombre de postes d'adjoint**

Le maire a rappelé que le Conseil municipal fixe librement le nombre d'adjoints, dans la limite de 30 % de ses membres, soit un maximum de 4 pour la commune. Après délibération, le Conseil a décidé à l'unanimité de fixer le nombre d'adjoints à trois.

Elections des adjoints

### **4. Election des adjoints**

Sous la présidence de M. Sylvain Odin, élu maire, le Conseil municipal a procédé à l'élection des adjoints au scrutin secret de liste. Chaque liste respectait l'alternance des sexes et la majorité absolue était requise.

Au premier tour, la liste conduite par M. Sylvain Odin a obtenu la totalité des 15 suffrages exprimés, soit la majorité absolue.

Les adjoints proclamés et installés immédiatement sont :

- 1er adjoint : M. Maxime JOMARD
- 2ème adjointe : Mme Catherine NOVEL
- 3ème adjoint : M. Matthieu ROCHETTE

### **5. Charte de l'élu local**

Lecture de la charte de l'élu local par le Maire M. Sylvain ODIN

### **6. Désignations du conseiller communautaire**

Le Conseil municipal prend acte que, conformément à la loi, M. Sylvain ODIN, maire nouvellement élu, est désigné d'office comme conseiller communautaire titulaire pour représenter la commune de Saint-Nizier-d'Azergues au sein de la Communauté d'Agglomération de l'Ouest Rhodanien. Cette désignation ne nécessite aucun vote.

**L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 10h30**